

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LEYNHAC - COMMUNE

Procès verbal

Le jeudi 13 mars 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Laurent PICAROUGNE.

Secrétaire de la séance : Jean-Noël FAU

Présents : Laurent PICAROUGNE, Jean-Noël FAU, Agnès BALDY, Raphaël BRUEL, Sylviane COIGNARD, Anne DEGRANDIS, Cyrille GINALHAC, Nathalie ROQUES

Représentés : Marilyne RIGAL représentée par Laurent PICAROUGNE

Absents et excusés : André RAFFY

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal de la séance du **13 février 2025**
- Succession Bouquier Alice (épse Monassier) – Don à la commune de Leynhac
- Demande de mise disposition d'une salle (Club de l'Amitié)
- Gestion de l'accès au Multisports et au Minigolf

FINANCES (Budget principal et Budget annexe)

- Approbation des Comptes de Gestion 2024 - Commune et Multiple-Rural
- Présentation et VOTE des CA 2024 - Commune et Multiple-Rural
- Budget Principal 2025

* Attribution de subventions aux associations

* Vote des taux d'imposition

- Programmation FCS 2025-2027

VOIRIE Communale

- Demande d'autorisation de traverser la VC.43 (LD La Bouygue Albos)

Questions Diverses

- Église communale / reprise des cérémonies
- SPANC / nouvelles dispositions
- Commémoration du 19 mars

Délibérations du conseil :

Succession Alice MONASSIER née BOUQUIER - LEGS à la Commune de Leynhac (N° 2025_009)

Il est porté à la connaissance de l'assemblée un courrier (daté du 14/02/2025) de l'office Notarial Monassier & Associés, 1^{bis} avenue de Villars 75007 Paris.

Extrait du courrier précédemment mentionné (le document sera annexé à la présente délibération)

« Succession de Mme Alice Marie BOUQUIER, en son vivant retraitée, veuve de M. Armand Henri MONASSIER, demeurant 12 Boulevard de la Bastille 75012 Paris. Née à Leynhac (15600) le 13/07/1924. Décédée à Yvoy-le-Marron (41600) le 16/10/2024.

Monsieur le Maire,

Je vous informe que l'étude est en charge de la succession de Mme Alice MONASSIER, plus amplement désignée ci-dessus.

Aux termes d'un testament international en date du 12/06/2020, Mme Alice MONASSIER a désigné la commune de LEYNHAC légataire de « dix pourcent (10%) des liquidités nettes d'impôt de plus-value issues de la

cession de tous les immeubles qui composeront ma succession au jour de mon décès »..... »

Dans le cadre de l'exécution testamentaire, l'assemblée doit se prononcer sur la position de la commune de LEYNHAC au vue des dispositions énoncées ci-dessus.

Après en avoir débattu, l'assemblée, **ACCEPTE à l'unanimité le legs** au profit de la commune de LEYNHAC (15600) tel qu'il est énoncé dans le testament de Mme Alice MONASSIER.

M. le Maire est mandaté pour signer tous documents nécessaires à l'exécution testamentaire.

Délibération : adoptée

BUDGET Principal 2024 - Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation du Résultat (N° 2025_010)

Le Conseil Municipal, réuni et présidé par (1) de MME COIGNARD SYLVIANE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. PICAROUGNE LAURENT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	71 470,33	455,75	0,00	455,75	71 470,33
Opérations exercice	298 396,53	469 348,51	507 761,25	293 311,86	806 157,78	762 660,37
TOTAUX	298 396,53	540 818,84	508 217,00	293 311,86	806 613,53	834 130,70
Résultat de clôture		242 422,31	214 905,14			27 517,17
Restes à réaliser					0,00	11 790,88
Besoin / excédent de financement total						39 308,05
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						190 000,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	203 114,26
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	39 308,05
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	214 905,14

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Délibération : adoptée

BUDGET Annexe Multiple-Rural 2024 - Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation du Résultat (N° 2025_011)

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de Mme Sylviane COIGNARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Laurent PICAROUGNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	15 700,09	6 134,90	0,00	6 134,90	15 700,09
Opérations exercice	371,38	7 200,00	6 539,24	6 134,90	6 910,62	13 334,90
TOTAUX	371,38	22 900,09	12 674,14	6 134,90	13 045,52	29 034,99
Résultat de clôture		22 528,71	6 539,24			15 989,47
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						15 989,47
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						12 000,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	6 539,24
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	15 989,47
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	6 539,24

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Délibération : adoptée

BUDGET 2025 - Attributions de Subventions aux Associations Communales (N° 2025_012)

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2025, M. le Maire soumet à l'assemblée la synthèse des dossiers de demandes de subventions présentés par les associations communales.

Après en avoir débattu et à la majorité, il est décidé :

1. D'**ATTRIBUER** une subvention de Fonctionnement d'un montant de **300^e** (*trois cent euros*) aux associations communales suivantes :
 - Leynh'art
 - Marguerite & Joseph CLAUZET (Amis de la Chapelle du Pont)
 - Comité des Fêtes de Leynhac (C.D.L)
 - L'éphémère
 - Leynhac-Moto-Quad (L.M.Q)
 - Club des Aînés
2. D'**ATTRIBUER** une subvention de Fonctionnement d'un montant de **130^e** (*cent trente euros*) à l'ACCA Leynhac.

La répartition nominative des montants accordés sera définie à l'article 65748 du Budget 2025

Délibération : adoptée

BUDGET 2025 - Soutiens Financiers à des organismes d'intérêt public (N° 2025_013)

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2025, M. le Maire soumet à l'assemblée une liste de **14 organismes d'intérêt public** qui sollicitent la collectivité en vue d'obtenir un soutien financier.

Après en avoir débattu et à l'unanimité il est décidé d'**ACCORDER** un soutien financier d'un montant de **30^e** (*trente euros*) aux associations suivantes :

1. FNACA (Secteur Maurs)
2. Ligue contre le Cancer
3. Resto du Cœur
4. Secours Catholique
5. Don du Sang
6. Protection Civile
7. AFM Téléthon
8. Handball (Maurs)
9. GDA Maurs
10. Tennis Club Pays de Maurs
11. France Alzheimer
12. Adapei
13. Jeunes Agriculteurs (dans le cadre de la fête de la Terre 2025)

Et d'**ACCORDER** un soutien financier d'un montant de **50^e** (*cinquante euros*) à :

14. *L'Amicale des Sapeurs-pompiers (Secteur Maurs)*

La répartition nominative des montants accordés sera définie à l'article 65748 du Budget 2025.

Délibération : adoptée

BUDGET 2025 - Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales (N° 2025_014)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2024 et demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition à appliquer pour l'année 2025.

L'assemblée, après délibération et à l'unanimité décide de reconduire les pourcentages votés en 2024 pour la ressource fiscale communale de l'année 2025.

PAS DE VARIATION DE TAUX EN 2025

Le coefficient de variation proportionnelle pour 2025 sera égal à 1,000000.

Les taux d'imposition à appliquer en 2025 sont :

- Taxe foncière (bâti) : **41,39%**
- Taxe foncière (non bâti) : **119.68%**
- Taxe habitation (R.S) : **12,45%**

Délibération : adoptée

Appel à Projets Fonds Cantal Solidaire / Programmation F.C.S 2025-2027 (N° 2025_015)

M. le Maire donne lecture de la circulaire du Conseil Départemental Cantal du 20 janvier 2025 concernant l'appel à projets **Fonds Cantal Solidaire (FCS)** et notamment la programmation d'aides pour la période 2025-2027.

M. le Maire invite l'Assemblée à débattre afin d'établir une programmation de travaux susceptible d'être présentée au titre du FCS 2025-2026-2027.

Après délibération, les membres présents **VALIDENT** à l'unanimité, la programmation suivante :

ANNEE 2025 :

Opération : Voirie Communale – Reprise de la VC.42 « Le Ser »

Montant estimatif de travaux HT : 80 308€

Taux de subvention sollicité : 30%

ANNEE 2026 :

Opération : Réhabilitation du Réseau d'Assainissement collectif et de la STEP

Montant estimatif de travaux HT : 450 000€

Taux de subvention sollicité : 30%

ANNEE 2027 :

Opération : Reprise de Voirie Communale

Montant estimatif des travaux HT : 120 000€

Taux de subvention sollicité : 30%

M. le Maire précise que les dépenses ainsi que les subventions (qui seront accordées) seront inscrites successivement aux Budgets 2025-2026-2027 en section d'Investissement.

Délibération : adoptée

Conseil Départemental du Cantal - FCS / Programmation 2025 / Gros Travaux de reprise de la VC.42 « Le Ser » (N° 2025_016)

- Considérant que la collectivité est gestionnaire de son domaine routier,
- Considérant que la collectivité est compétente en matière de sécurité routière,
- Considérant que pour la sécurité des usagers, il convient de reprendre le profilage de la VC.42 « Le Ser »
- Considérant le dossier de travaux établi par le service Mission Voiries Réseaux Divers du Conseil Départemental du Cantal annonçant un coût estimatif de **80 308,70€ HT** (compris maîtrise d'œuvre),

M. le Maire propose à l'Assemblée de présenter le dossier « Gros Travaux de reprise de la VC.42-Le Ser » au titre de la programmation **FCS 2025**. Les membres du Conseil Municipal sont invités à débattre.

Après délibération et à l'**UNANIMITE** l'assemblée,

- **VALIDE** le projet Reprise de la VC.42- Le Ser
- **ANNONCE** un montant estimatif de travaux de **80 308,70€ HT**
- **PROGRAMME** la réalisation des travaux au 2^{ème} semestre 2025
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :
 - **Département – FCS (30%) 24 093€**
 - Etat – DETR (40%) 32 123€
 - Emprunt 20 000€
 - Autofinancement pour le solde
- **PROGRAMME** la réalisation des travaux pour le 2^{ème} semestre 2025
- **INDIQUE** que la dépense ainsi que la subvention accordée, seront inscrites au **Budget 2025** en section d'investissement, **Opération 113 « Voirie Communale »**

Délibération : adoptée

Laurent PICAROUGNE
Président de séance

Jean-Noël FAU
Secrétaire de séance

